Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 007-210703435-20260605-DB_36_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ARDECHE 07

N° 36 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- **En exercice: 15**
- **Présents : 10**
- **Votants : 13**
- **Absents : 5**

De la COMMUNE DE VINEZAC
Séance du 5 Juin 2026 à 18h30

Date de convocation : 1er juin 2026
Date d'affichage : 9 juin 2026

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. LAURENT André

Présents : MM André LAURENT, Thomas Inselin, Guillaume GRASSET, Mmes Karine LADET, Laurence BROUSSE-KOCH, Aurore LASSON, Isabelle MANENT, MM. Régis ARLAUD, Pierric LIMOUSIN, Gilles CHAROUSSET et Guillaume EXBRAYAT.
Absent : Mme Danièle ROURESSOL donne pouvoir à Mme Karine LADET, Mme Amandine MOLLIER donne pouvoir à M. Guillaume EXBRAYAT, Mme Sarah WARTENA donne pouvoir à Mme Laurence BROUSSE-KOCH, M. Guillaume LOPEZ donne pouvoir à M. André LAURENT
Secrétaire de séance : M. Guillaume GRASSET
Objet : Convention Interventions musicales année scolaire 2026-2027

Le maire propose de renouveler la convention avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas en ce qui concerne les interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2026-2027.
Il donne les modalités financières :

Forfait de 15 séances de 1 heure par classe = 730 €
730 € x 5 classes = 3 650 €

Après délibération le conseil à l'unanimité des membres présents est favorable et autorise le maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

Ainsi fait et délibéré, les JOUR, MOIS et AN que dessus.
Acte rendu exécutoire après le dépôt

Fait à Vinezac le 9 JUIN 2026
Le maire

MAIRIE DE VINEZAC

Le Maire,
André LAURENT